



COMMUNIQUE

RESULTAT DU RACHAT DES OBLIGATIONS EMISES PAR FONCIERE VOLTA

Paris, le 24 août 2026

Comme annoncé dans son communiqué en date du 6 août 2026, la société Foncière Volta (la "**Société**") a recueilli jusqu'au 21 août 2026 (inclus), par l'intermédiaire d'UPTEVIA (anciennement CACEIS Corporate Trust), agissant en tant qu'agent centralisateur, les intérêts vendeurs des porteurs de l'emprunt obligataire qu'elle a émis le 20 décembre 2021, d'un montant nominal total de 16.500.000 €, portant intérêt au taux de 4,50 % l'an et venant à échéance le 20 décembre 2026 (code ISIN : FR0014007CY5) (les "**Obligations**").

Compte tenu des intérêts vendeurs reçus pour les Obligations, la Société procèdera, le 26 août 2026, au rachat de 11.000 Obligations au prix de 1.030,70 € par Obligation (correspondant pour 1.000 € à la valeur nominale de chaque Obligation, majorée des intérêts courus de 30,70 € jusqu'au 26 août 2026 (inclus), correspondant à la date de rachat).

Le montant total des intérêts vendeurs reçus ayant excédé le montant maximal de 11.000.000 € annoncé dans le communiqué de la Société du 6 août 2026, il a été procédé à une réduction au prorata des intérêts vendeurs, conformément aux modalités décrites dans ledit communiqué.

A l'issue du rachat, il restera 5.500 Obligations en circulation, représentant un montant nominal de 5.500.000 €.

Les Obligations ainsi rachetées seront annulées, conformément à leurs modalités.

La Société a été conseillée par Octo Finances (arrangeur) et CMS Francis Lefebvre (conseil juridique).

AVERTISSEMENT

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des obligations dans un quelconque pays, en particulier aux Etats-Unis. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays faire l'objet d'une réglementation spécifique et les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer des restrictions applicables et s'y conformer.